

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Demands de subventions : de Audois,
Equipement d'un système de déshydratation des boues pour la station d'épuration - Commune de LABASTIDE D'ANJOU VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,
CONSIDERANT qu'il convient de d'équiper la station d'épuration d'un système de déshydratation des boues de la commune de LABASTIDE D'ANJOU,

Décision n° 22-127

DECIDE

ARTICLE I : de déposer auprès l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sise Immeuble Le Mondial, 219 rue le Titien, CS 59549, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2, et du Département de l'Aude, sis allée Raymond Courrière, 11855 CARCASSONNE les demandes de subventions suivantes :

Ampliation faite le	Intitulé de l'opération	Equipement d'un système de déshydratation des boues pour la station d'épuration
	Localisation	LABASTIDE D'ANJOU
Certifié exécutoire en Préfecture le :	Année de démarrage des travaux	2023
	Montant de l'opération (HT)	89 350,00 €
Et par la publication informatique le :	Taux d'aide de l'agence de l'eau	50 %
	Montant d'aide de l'agence de l'eau (HT)	44 675,00 €
	Taux d'aide du CD11 (HT)	30 %
	Montant de l'aide du CD11 (HT)	26 805,00 €
	Autofinancement	17 870,00 €

ARTICLE II : la présente décision n° 22-127 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur

Castelnaudary, le 24 octobre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER